Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le 12/02/2025
ID : 038-213804552-20250207-DEL2025_009-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2025-009

Nombre de Conseillers en exercice : 27

présents : 26

votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 janvier 2025

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Anne-Lise MAULOUET, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Claude BINET, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND, Célia CASTELLI

Absents excusés : Catherine LINAGE (pouvoir à Florence VERLAQUE), Franck ROESCH (pouvoir à Patrick ROZE), Rachel BASSET (pouvoir à Angélique CONTAMIN), Viviane MONTOVERT (pouvoir à Claude BINET)

Absent : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Florence VERLAQUE

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le 12/02/2025
ID : 038-213804552-20250207-DEL2025_009-DE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire explique que ce poste fait référence à un poste créé lors de la séance du Conseil Municipal en date du 1er septembre 2005, soit un poste permanent d'agent technique à temps complet.
En date du 29 novembre 2024, un agent a été recruté sur ce poste par voie de mutation. Afin de procéder au mandatement de la paye de cet agent, le Trésorier, dans le cadre d'un contrôle, souhaite que la délibération de création du poste soit jointe à la nomination.
Il convient de délibérer sur la création de ce poste afin de régulariser la situation de l'agent. Il est proposé de créer un emploi d'agent technique à temps complet (35 heures par semaine) sur le grade d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent polyvalent aux services techniques à temps complet à compter du 29 novembre 2024 sur le grade d'adjoint technique territorial.

Fait et délibéré le 7 février 2025
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Fabien DURAND